



- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 03 FEVRIER 2025 -

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

◆ Désignation d'un référent santé

Le Contrat Local de Santé a été signé en janvier 2020 pour une durée de 5ans. Durant cette période, cet outil, porté conjointement avec l'ARS et mis en œuvre avec les partenaires du territoire, a permis de créer du sens et des actions au service de notre population.

Aussi, le Pays de Morlaix sollicite les communes, afin de désigner un élu référent santé.

Monsieur le Maire demande à Sylvie LE FOLL d'assurer cette mission qu'elle accepte. Son rôle sera de faire remonter les besoins et collaborer aux travaux du CLS en lien avec la coordinatrice.

◆ HEOL : Renouvellement de la convention d'adhésion 2025-2027,

Suite à l'arrivé à terme de la convention avec HEOL- agence locale de l'énergie et du climat du pays de Morlaix, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de reconduire la convention avec l'association HEOL pour bénéficier du service de Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 3 ans soit pour l'année 2025 – 2026 et 2027.

◆ SDEF : Convention financière pour un audit énergétique sur le commerce- place de l'Eglise,

Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine avec la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti avec une prise en charge 90% du montant de l'audit. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la réalisation d'un audit énergétique pour le commerce - place de l'Eglise - au vu de sa réhabilitation et autorise la signature de la convention.

◆ Autorisation de la CCPL à adhérer au syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir du Faou,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau au Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir du Quiella au Faou et, à cette fin, sur le transfert de sa compétence en matière d'abattoir à cette nouvelle structure afin de lui permettre de réaliser son objet statutaire ciblé sur la construction et la gestion de l'abattoir de Quiella au Faou.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

◆ Entretien des terrains de football,

Monsieur Le Maire propose de régénérer les 2 terrains de football gazonnés (terrain d'honneur et le terrain d'entraînement) à travers un décompactage à broche, regarnissage et semences des terrains. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de retenir l'offre de JO SIMON, pour effectuer la régénération des terrains de football pour un montant de 5 193 € HT pour l'année 2025. Les travaux seront réalisés en juin prochain après la fin de saison du Foot.

◆ Subvention étude aménagement bourg

Suite à la délibération en date du 29 octobre 2024 relative au lancement de l'étude préalable à l'aménagement du Centre Bourg et suite aux explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibérés, sollicitent

- le concours de la Région Bretagne pour financer cette étude dans le cadre de « Bien vivre en Bretagne »,
- le concours de l'EPF, Etablissement Public et Foncier de Bretagne pour financer cette étude et de signer une convention d'étude et de veille Foncière afin de cadrer les modalités d'intervention de l'EPF sur cette étude.